

29 décembre 2016

Bonne année de Pipelines Trans-Nord

À l'aube de cette nouvelle année, nous désirons vous communiquer les nouveautés quant à nos opérations et vous remercier de votre vigilance envers le pipeline traversant votre propriété.

Notre priorité demeure d'exploiter le pipeline en toute sécurité en respectant l'environnement et de travailler conjointement avec des gens comme vous qui résidez ou qui travaillez à proximité de notre pipeline. Ci-dessous et en annexe, vous trouverez des renseignements additionnels à propos de nos opérations et la sécurité ainsi que de l'information sur la nouvelle réglementation nationale en matière de pipelines.

Entretien de notre pipeline

L'entretien est un aspect important qui assure une exploitation sécuritaire. À ce titre, nous inspectons l'intérieur de la conduite avec de l'équipement spécialisé afin de repérer les endroits qui requièrent notre attention particulière. Parfois, cela nous amène à excaver pour visuellement inspecter le pipeline et, au besoin, effectuer des réparations. Si nous avons à faire de tels travaux sur votre propriété, vous en seriez avisé et le projet vous serait présenté. Nous apprécions votre collaboration et sachez qu'il nous fera plaisir de répondre à vos interrogations.

La sécurité du pipeline, un rôle partagé

Nous prenons plusieurs précautions pour assurer la sécurité du pipeline.

- Nous **surveillons** le pipeline 24 heures par jour, 7 jours sur 7 depuis notre centre de contrôle ;
- Nous **effectuons des patrouilles** aériennes et terrestres pour cibler les dangers potentiels ou des travaux non autorisés.

Nous avons également besoin de votre aide. La principale cause de dommages infligés aux pipelines enfouis revient malheureusement aux travaux d'excavation non contrôlés. Utiliser de l'équipement lourd sur le pipeline ou creuser sans connaître l'emplacement précis de la conduite peut s'avérer très dangereux. Voici comment vous pouvez aider :

- **Surveillez et signalez** des odeurs inhabituelles, du vandalisme, des balises brisées ou tout dommage en communiquant avec nous au 1-800-361-0608 ou à info@tnpi.ca ;
- **Prenez connaissance, et conservez** les dépliants inclus « La sécurité du pipeline dans votre communauté », « Vivre et travailler à proximité d'un pipeline » et tous les autres documents ;
- **Rendez-vous au** www.tnpi.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Réglementation sur la sécurité des pipelines

Vous le savez sans doute, notre pipeline est régi par l'Office national de l'énergie (ONÉ). En 2016, l'ONÉ a émis une nouvelle réglementation pour améliorer la sécurité à proximité des pipelines. Cette réglementation inclut de nouvelles consignes à l'intention des gens qui résident ou qui travaillent sur les propriétés où se trouve un pipeline.

.../2

TORONTO

310-45 Vogell Road
Richmond Hill ON L4B 3P6

TEL (905) 770-3353
FAX (905) 770-8675

CALGARY

109-5305 McCall Way NE
Calgary AB T2E 7N7

TEL (403) 476-1645
FAX (403) 250-1298

Que signifie pour vous le nouveau règlement sur la prévention des dommages? Vous devez communiquer avec votre « centre d'appel unique » local avant d'entreprendre des travaux à **l'intérieur de 30m de chaque côté du pipeline** (appelé la zone réglementaire). Vous devez alors « cliquez avant de creuser » en visitant le www.clickbeforeyoudig.com. En pièce jointe, vous trouverez des renseignements qui présentent les changements ainsi que les sanctions pouvant vous être imposées par l'ONÉ en cas d'infraction à cette réglementation.

De plus, nous souhaitons vous faire part de la réglementation de l'ONÉ visant une compagnie qui désire cesser l'exploitation d'une partie ou de la totalité de son pipeline. Ce processus est appelé « Cessation d'exploitation d'un pipeline ». Bien que nous n'ayons aucune intention d'abandonner une part ou la totalité de notre pipeline, c'est important de vous communiquer cette réglementation. Vous trouverez cette information au www.neb-one.gc.ca/bts/nws/fgs/pplnbndnmntfq-fra.html. Soyez assuré que nous nous conformerons au tel règlement, le cas échéant.

Gardons le contact

Nous désirons nous assurer de l'exactitude des coordonnées des gens qui résident près du pipeline. Il est également important pour vous de savoir comment communiquer avec nous.

Si vos coordonnées ont changé, ou si elles ne nous ont pas encore été transmises, veuillez nous les faire parvenir par courrier électronique à info@tnpi.ca et nous communiquer votre :

1. Nom
2. Adresse
3. Numéro de téléphone
4. Adresse électronique
5. Méthode de correspondance privilégiée (courrier ou courrier électronique)
6. Un numéro de téléphone en cas d'urgence si celui-ci est différent de votre numéro habituel

Merci de votre temps et de votre attention. Nous vous offrons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année et nous espérons que vous aimerez le calendrier ci-joint.

Cordialement,



Gail Sharko
Directrice à la réglementation et aux relations externes

Pièces jointes:

*La sécurité du pipeline dans votre communauté de PTNI
La prévention des dommages de la CEPA
Vivre et travailler à proximité d'un pipeline de l'ONÉ
Sanctions administratives pécuniaires de l'ONÉ
Calendrier 2017*